

**Communiqué de presse commun Ecolo-cdH
suite au Conseil communal du 11 décembre 2007**

Le 12 décembre 2007

Lors de ce Conseil communal du 11 décembre, les conseillers de l'opposition Ecolo-cdH ont introduit un point soumis au vote, demandant au Conseil de confirmer sa préférence pour un projet de reconstruction du pont à l'identique (voir le projet de délibération en annexe). Les arguments en faveur de ce projet sont bien connus, et les conseillers étaient confortés dans leur position par les échos reçus encore récemment de la population.

La proposition de l'opposition était simple : que le Conseil communal confirme son vote de 2003 pour une reconstruction du pont à l'identique et demande au MET de réintroduire sa demande de permis d'urbanisme en ce sens.

Les projets d'amendement proposés par la majorité ont eu pour seul but de vider complètement le texte de sa substance ; en particulier le dernier amendement :

« Le conseil communal d'Esneux invite le Collège communal à aboutir dans les meilleurs délais à une solution concertée avec toutes les parties impliquées et ce dans le respect de l'intérêt général. »

Des discussions précédant le vote, il est apparu clairement que par « l'intérêt général », la majorité n'entendait pas le pont à l'identique.

Scandalisée par cette démonstration de langue de bois, l'opposition Ecolo-cdH a donc décidé de retirer le point du vote.

Pour le cdH

Philippe Lamalle
Rue Parc Mary, 22
4130 Esneux
04.380.21.30
philippe.lamalle@skynet.be

Pour ECOLO

Denise Flagothier
Place du Vieux Tilleul, 1
4130 Esneux
04.380.16.55
denise.flagothier@ecolo-esneux.be

Projet de délibération
Projets de reconstruction du pont de tilff
AVIS sur les options proposées

Considérant l'inscription à l'ordre du jour de ce point par les conseillers communaux des groupes cdH et ECOLO, en application et dans les délais prévus de l'article L-1122-24 §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu l'article L1122-30 CDLD ;

Vu le vote du conseil du 18 décembre 2003 par lequel le conseil avait exprimé clairement et majoritairement sa préférence au projet de reconstruction à l'identique (projet n°1) par 15 voix pour (conseillers MR, cdH et ECOLO), alors que le projet 5 (« rocade ») n'obtenait que 7 voix (conseillers PS) ;

Vu les demandes répétées faites par les conseillers cdH et ECOLO durant la session 2007 du conseil communal pour obtenir des informations sur l'état d'avancement du dossier et sur la position officielle du collège communal sur le choix et restées sans suite concrètes ;

Vu les propos tenus au conseil et la convocation du 13 novembre 2007 adressée par la Bourgmestre à la population Tilffoise, où il était clairement dit que le conseil communal s'exprimerait rapidement sur la question ;

Vu les informations présentées à la population par la Bourgmestre et le MET en cette séance d'information à la population tenue le 16 novembre 2007 qui consistaient à la présentation de 4 variantes d'esquisses d'avant-projets et, surtout, suite à la réaction quasi unanime de la population présente en grand nombre à cette réunion contre ses avant-projets et son indéfectible souhait de revenir à la solution d'une construction à l'identique ;

Vu que ces nouvelles propositions détruiraient l'unité du village et imposeraient un détour de 4 à 6 km pour un aller-retour du centre de Tilff à l'autre berge ;

Vu que l'allongement important des distances parcourues et l'augmentation de la vitesse engendreraient une pollution sonore et en gaz d'échappement significative ;

Vu la destruction d'environ 2 hectares de terre avec les conséquences que l'on sait sur notre empreinte écologique ;

Vu que ces propositions vont à l'encontre d'un projet de mobilité durable ;

Considérant que les nouvelles propositions aggraveraient le problème de la sécurité en le reportant du passage à niveau vers de nouvelles voiries automobiles traversant des lieux de résidence et d'activités récréatives, que, de plus, elles dégraderaient l'environnement immédiat des quartiers en rive droite (Avenue Neef - Sainval) et en rive gauche (Rue d'Angleur), que certaines de ces propositions nécessiteraient même d'importantes expropriations ;

Considérant que, similairement au projet de Rcade et comme dit dans le rapport Agora, les nouvelles propositions présenteraient l'inconvénient d'allonger le délai moyen d'intervention des véhicules d'urgence de 1 minute à 1,5 minute ;

Vu la volonté exprimée par la Bourgmestre et du MET de tenir compte des avis, opinions et suggestions de la population ;

Vu la détermination de la Bourgmestre de vouloir avancer vite dans ce dossier ;

Considérant que le conseil communal est le lieu officiel de l'expression de l'avis démocratique de la population ;

Considérant qu'il convient de ne pas perdre du temps et de l'argent public dans l'approfondissement des esquisses d'avant-projets qui n'apporteraient pas de meilleures solutions pour la commune et qui, au contraire, dégraderaient durablement davantage le village ;

le conseil

après le vote nominal donnant le résultat suivant

décide d'émettre l'avis suivant :

Le conseil communal d'Esneux confirme sa préférence pour un projet de reconstruction à l'identique ou similaire ;

Il invite le MET à réintroduire son dossier d'urbanisme là où il avait été retiré en janvier 2006.